

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### L'Office AI du canton de Neuchâtel inaugure une fresque murale réalisée par l'artiste neuchâtelois Kesh

La Chaux-de-Fonds, 8 mars 2018. Deux ans après avoir pris possession de ses nouveaux bureaux dans le quartier Le Corbusier, l'Office AI a fait appel au talent artistique du graffeur neuchâtelois Kesh pour apporter une touche de couleur dans ses locaux. Résultat : une fresque murale aux couleurs chatoyantes et aux lignes épurées qui, tel un kaléidoscope, fractionne l'espace investi en multiples facettes colorées.

#### Un emplacement idéal dans un pôle d'attractivité social et économique

Présent à la Chaux-de-Fonds depuis 1995, l'Office AI du canton de Neuchâtel a déménagé en mars 2016 d'Espacité dans le quartier Le Corbusier, dédié au célèbre architecte neuchâtelois. L'Office AI jouit ainsi d'un emplacement idéal proche de la gare et bien accessible pour ses partenaires et les citoyens. Propriété de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation, le bâtiment qui abrite l'Office AI a été conçu par le bureau d'architecte neuchâtelois serge gard SA et répond aux exigences du label de construction durable Minergie P.

#### Une fresque murale qui répond aux critères de développement durable

Pour égayer son espace intérieur, l'Office AI a recouru aux services du Neuchâtelois Kesh, connu pour ses graffitis artistiques, ses fresques et ses trompe-l'œil en milieu urbain. Artiste soucieux de la santé de ses clients et respectueux de la nature, Kesh travaille avec des produits à l'eau, non nocifs et inodores. La fresque murale qu'il a réalisée pour l'Office AI répond à sa volonté d'utiliser son art comme un « magnifique moyen de donner une identité propre à un lieu et de l'embellir, non seulement pour soi mais aussi pour les autres ». Mission accomplie au sein de l'Office AI où une fresque aux couleurs joyeuses accueille les visiteurs.

#### ***Office AI : une triple action***

*L'Office AI du canton de Neuchâtel est une institution autonome de droit public financée par des fonds fédéraux. Prévenir, réduire ou éliminer une incapacité de travail de longue durée, telle est la mission première de l'Office AI. Pour y parvenir, l'Office AI œuvre sur trois plans : le maintien en emploi de la personne malade ou accidentée ; la réintégration professionnelle à travers une série de mesures de réadaptation spécifiques ; le versement d'une rente d'invalidité en cas d'impossibilité de reprendre le travail.*

Interlocuteur :

Gregory JEANNET

Directeur

[gregory.jeannet@ne.oai.ch](mailto:gregory.jeannet@ne.oai.ch)

tél. : 032 910 71 86 / fax : 032 910 71 77

Pour plus d'information sur l'Office AI de Neuchâtel : [www.ai-ne.ch](http://www.ai-ne.ch)

Pour plus d'information sur l'artiste : [www.graff-it.ch](http://www.graff-it.ch)

Matériel photo :

